



Doc. 16041
03 octobre 2024

Garantir le droit humain à l'alimentation

Amendement¹ n° 5

Mme Olena KHOMENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 2, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée est très préoccupée par l'incidence des conflits armés sur la sécurité alimentaire mondiale, en particulier la guerre en cours contre l'Ukraine, qui a perturbé considérablement la production et l'exportation de céréales et de produits agricoles. Reconnaisant que l'Ukraine est l'un des grands fournisseurs mondiaux de ces produits de base, l'Assemblée note que des millions de personnes dans le monde sont confrontées à la famine ou à une grave insécurité alimentaire en raison de ces perturbations. Elle souligne la nécessité de démilitariser les questions de sécurité alimentaire, car les actions qui ont des effets négatifs sur la production et l'approvisionnement en denrées créent des risques au niveau mondial.»

Note explicative

Cet amendement souligne le rôle essentiel des chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales ainsi que la nécessité d'empêcher que la sécurité alimentaire ne soit utilisée comme une arme dans les conflits armés, car des millions de personnes sont aujourd'hui confrontées à la famine en raison de la désorganisation des chaînes d'approvisionnement.

Déposé par:

KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
JABŁOŃSKI Paweł, Pologne, CE/AD
KLOTIŅŠ Jurgis, Lettonie, CE/AD
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC
TIBLOM Victoria, Suède, CE/AD
TISTYK Rostyslav, Ukraine, CE/AD
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD

1. 2024 - Quatrième partie de session

